

Dossier de diagnostic technique

Le 12/10/2021



Propriétaire et adresse du bien immobilier

Monsieur PASTOR Richard
4C IMPASSE LOUISE MICHEL
65000 TARBES

Section cadastrale BT, Parcelle(s) n° 724,

Diagnostic réalisé par

M. Thomas COUSTEAU
Maison du Diag
4 Rue d'Isaby
65420 IBOS
Tél : 05 62 37 23 50
Port : 07 77 08 12 32



Prestations

Conclusions



Termites

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Rapport valable jusqu'au 11/04/2022



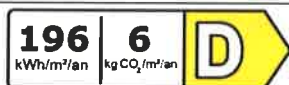
ERP

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels
Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers
Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques
Zone sismique définie en zone 4 selon la réglementation parasismique 2011
ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits
ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien

Rapport valable jusqu'au 11/04/2022



DPE



Numéro enregistrement ADEME : 2165E0484765I

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Attestation sur l'honneur

Je soussigné COUSTEAU Thomas de la société Maison du Diag atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

« Art. R. 271-1. - Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

« La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

« Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

« Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.

« Art. R. 271-2. - Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.

« Art. R. 271-3. - Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.

« Art. R. 271-4. - Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

« a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;

« b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;

« c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

« La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

COUSTEAU Thomas



 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2110/PASTOR/0113
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016
 Date du repérage : 12/10/2021
 Heure d'arrivée : 14 h 00
 Temps passé sur site : 01 h 00

A - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hautes-Pyrénées**

Adresse : **4C IMPASSE LOUISE MICHEL**

Commune : **65000 TARBES**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : - **Section cadastrale BT, Parcelle(s) n° 724,**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Documents fournis : **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) : **Habitation (maison individuelle)**

Périmètre de repérage :

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH : **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

65000 TARBES (Information au 27/01/2020)

Niveau d'infestation faible

26/05/2009 - Arrêté préfectoral - n°20091346.08

B - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **Monsieur PASTOR Richard**

Adresse : **15 RUE LAMARTINE - 65000 TARBES**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom : **Monsieur PASTOR Richard**

Adresse : **15 RUE LAMARTINE - 65000 TARBES**

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **COUSTEAU Thomas**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **Maison du Diag Bigorre**

Adresse : **4 RUE D'ISABY - 65420 IBOS**

Numéro SIRET : **90217784900012**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA**

Numéro de police et date de validité : **114.231.812 - 31/12/2021**

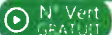
Certification de compétence **CPDI0663** délivrée par : **I.Cert, le 23/07/2017**

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée, Rez de chaussée - Chambre 1, Rez de chaussée - salle d'eau, Rez de chaussée - Wc 1, Rez de chaussée - séjour et cuisine, Rez de chaussée - cellier, Rez de chaussée - Garage,	1er étage - palier, 1er étage - Chambre 2, 1er étage - Salle de bain, 1er étage - Wc 2, 1er étage - Chambre 3, 1er étage - Combles 1, 2ème étage - Combles 2
---	--

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Entrée	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites

 **0 800 330 311**

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Plancher béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Plancher béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 1	Sol - plâtre et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		
Combles 2	Sol - plâtre et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
séjour et cuisine	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et peinture et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 1 - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 2 - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
cellier	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - Plancher béton et Chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
palier	Sol - Plancher béton et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



G - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H - Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I - Moyens d'investigation utilisés

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

PASTOR Richard

Commentaires (Écart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J - VISA et mentions

Mention 1 :

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 :

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E - Catégories de termites en cause

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

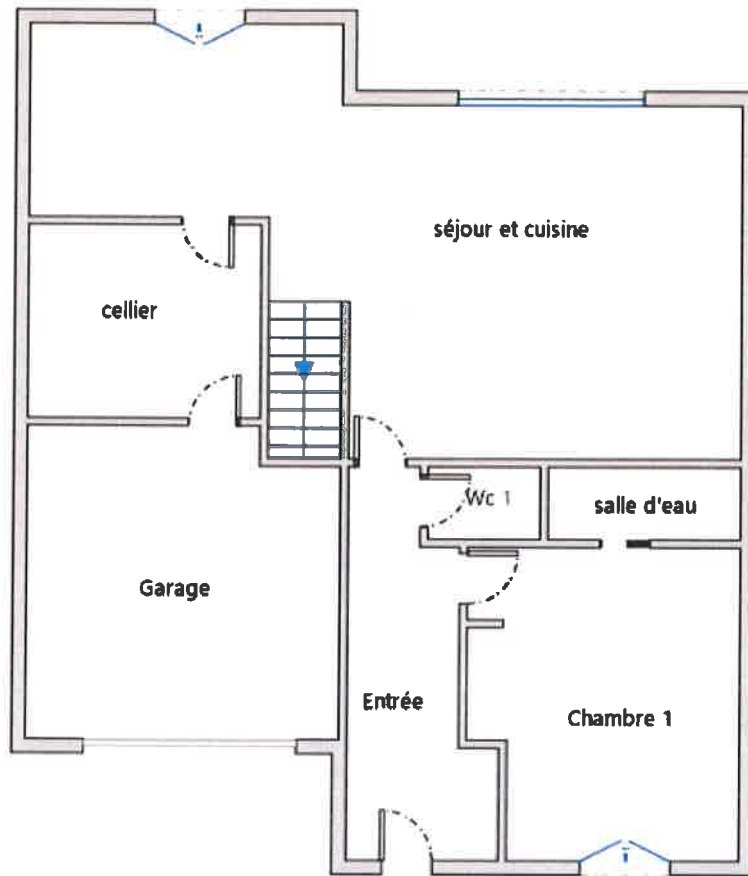
L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Néant

Annexe - Plans - croquis



Rez-de-chaussée

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311Courriel : contact@maisondudiag.frwww.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Nota 2 :

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 :

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)**

Visite effectuée le 12/10/2021.

Rapport valable jusqu'au 11/04/2022

Fait à **IBOS**, le 12/10/2021

Par : COUSTEAU Thomas



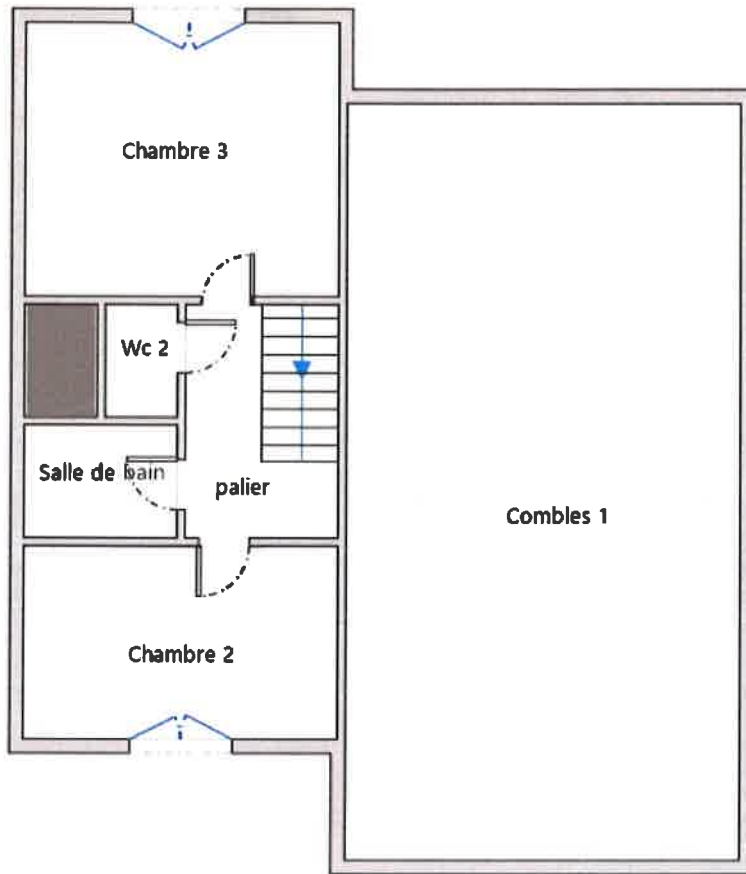
N° Vert 0 800 330 311
GRATUIT

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





1er Etage

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Annexe - Assurance / Attestation sur l'honneur



Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

MAISON DU DIAG BIGORRE
4 rue D'ISABY
65420 IBOS

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 06/09/2021

La présente attestation, valable pour la période du 06/09/2021 au 31/12/2021, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 21 septembre 2021

L'assureur, par délégation, l'Agent Général

SARL SUBERVIE ASSURANCES
RUE MARSHAL, 14 - 33023 BORDEAUX CEDEX 9
N°ORIAS : 07001677 www.orias.fr
33 53 91 20 67
33023 BORDEAUX CEDEX
CONTACT@SUBERVIE-ASSURANCES.COM
TEL : 05 56 91 20 67

SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif MMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.91.20.67 Fax : 05.56.91.95.75
Email : subervie.assurances@mma.fr
SARL au capital de 401 222 €
N° ORIAS : 07001677 www.orias.fr

F03014-B

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES / RCS LE MANS 775 852 126
MMA IARD / SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 537 052 368 EUROS / RCS LE MANS 440 048 882
SIÈGES SOCIALS : 14, BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON - 72030 LE MANS CEDEX 9
ENTREPRISES RÉGIES PAR LE CODE DES ASSURANCES

Rapport DDT : page 1 / 2

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI0663 Version 008

Je soussigné, **Philippe TROYAUX**, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur **COUSTEAU Thomas**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 17/12/2017 - Date d'expiration : 16/12/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/12/2017 - Date d'expiration : 16/12/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 28/11/2017 - Date d'expiration : 27/11/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/11/2018 - Date d'expiration : 26/11/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 23/07/2017 - Date d'expiration : 22/07/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 23/07/2017 - Date d'expiration : 22/07/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 28/07/2017 - Date d'expiration : 27/07/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 28/11/2018.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 500 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 rev13

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



TABLEAU DES GARANTIES

Contrat Responsabilité Civile Professionnelle n° 114 231 812

GARANTIES	Montant de la garantie		Franchise par sinistre
	Par sinistre et par diagnostiqueur	Maximum par année et par cabinet	
A – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (Titre I-A)	Niveau 1		Franchise générale : 2 000 € Franchise sur les activités optionnelles ⁽⁴⁾ : 4 000 €
	500 000 €	2 000 000 €	
	Niveau 2		
	1 525 000 €	3 000 000 €	
	Niveau 3		
	3 000 000 €	4 000 000 €	
B – Assurance Responsabilité Civile Exploitation (Titre I-B) Dommages corporels et immatériels consécutifs limités en cas de faute inexcusable... Sauf garantie R.C. du fait de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur (article 8) - Vol par préposé (article 11) - Dommages matériels et immatériels consécutifs	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres d'une même année	Néant Néant 150 € 150 € Néant Néant ⁽⁴⁾
	5 000 000 € ⁽¹⁾ 1 000 000 €	1 000 000 €	
	Illimité 23 000 € 750 000 €		
	10 000 €		
C – Protection juridique (Recours et défense pénale)⁽²⁾ (Titre II)	10 000 €		Néant
D – Risques complémentaires (Titre III) (y compris la garantie « catastrophes naturelles » et « dommages par actes de terrorisme ou attentats ») - Archives et supports d'information	31 000 €		Néant ⁽⁴⁾
<p>(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garanti.</p> <p>(2) Les actions pour recours inférieurs à 300 € ne sont pas prises en charge par l'assureur.</p> <p>(3) Toutefois, en ce qui concerne la garantie "Catastrophes naturelles", il est fait application d'une franchise déduite de 10 % avec un minimum de 1 140 €. Dans une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque faisant l'objet de l'arrêt, la franchise est doublée, triplée ou quadruplée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la nouvelle constatation.</p> <p>En cas de modification par arrêté ministériel, ces montants sont réputés modifiés dès l'entrée en application de cet arrêté.</p> <p>(4) La franchise sur les 3 activités optionnelles (Insectes xylophages et lignivores dont mérule ; Amiante + ; Qualité de l'air) est fixée à 4 000 €</p>			

En tant qu'adhérent FIDI, vous bénéficiez d'un service d'Assistance Juridique par téléphone pour la sauvegarde de vos intérêts dans les domaines relatifs à votre activité professionnelle : service accessible du Lundi au vendredi de 8 H. à 20 H. et le samedi de 8H. à 18 H. (hors jours fériés ou chômés), au numéro 02 43 39 10 03.

FIDI
Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier
31 rue du rocher
75008 PARIS
Tél : 01 48 08 08 08 Fax : 01 48 28 33 08
Email : contact@fidi.fr
http://www.fidi.fr

SARL SUBREVUE ASSURANCES
au capital de 401 222 € - SIREN 339941800X
93, cours du Maréchal Juin - BP 29
33028 Bordeaux Cedex
Tél : 05.56.01.26.47 Fax : 05.56.01.06.75
Email : subrevue.assurances@maif.fr
N° ORIAS : 070107 - www.arias.fr

Rapport DDT : page 2 / 2

0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Doit-on prévoir de prochains changements ?

Oui : En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'ERNMT.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS **entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2019**.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

- ✓ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ✓ **BASIAS** : **BA**se de données d'**A**nciens **S**ites **I**ndustriels et **A**ctivités de **S**ervice, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le **BRGM** (Bureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». *(Extrait du Décret)*

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

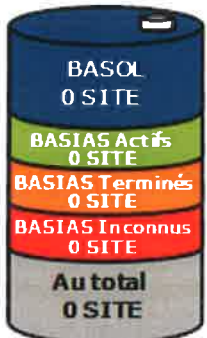


SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

État des risques de Pollution des Sols (ERPS)

	Réalisé en ligne* par	Media Immo
	Pour le compte de	MAISON DU DIAG BIGORRE
	Numéro de dossier	2110/PASTOR/0113
	Date de réalisation	12/10/2021
	Localisation du bien	4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES
	Section cadastrale	BT 724
	Données GPS	Latitude 43.221938 - Longitude 0.087792
	Désignation du vendeur	Monsieur PASTOR Richard
	Désignation de l'acquéreur	

Synthèse ERPS

Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion
		<p>A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :</p> <p>Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL.</p> <p>7 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS.</p> <p>7 sites sont répertoriés au total.</p> <p style="text-align: center;">  <small>MEDIA IMMO SIRE: 90217784900012 81100 COGNAC, GIRONDE N° 02 80 80 80 81 SIRET 7501 870 340003 FV</small> </p> <p>Fait le 12/10/2021</p>

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, à titre informatif, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols dans un périmètre précis autour du bien.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL**
(Gérée par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)

Qu'est-ce que l'État des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols.

 N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr






SIRET : 90217784900012





Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D4	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE (C.R.C.A) / TRANSFORMATEURS PCB	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	KENNEDY (BD) N°11 TARBES	279m
D4	GORECKI (2), CLAVERIE (1) / FABRIQUE DE COLLE DE PEAU	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic	CLAUZIER (CHEMIN DU) TARBES	296m
D2	DYNEFF (5,?), NERVOL STE (4,1996), COMBUSTIBLES ET CARBURANTS DE L'OUEST STE (3,1996), AS 24 STE (2,1986), RAOUX RENE (1,1979) / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	KENNEDY (BD) TARBES	297m
D4	DANNESBUCHLER ET DUBEAU STE (1967), CAZANAVE J.(1957) / DLI, DEPOT DE VIDANGE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	CLAUZIER (CHEMIN DU) N°11 TARBES	328m
A4	DASTUGUE Sylvain FILS ET CIE / TANNERIE CUIR ET VERNIS	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...; Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	MARCHE AUX PORCS (PLACE DU) TARBES	421m
A3	CHAVE Auguste / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	PYRENEES (RUE DES)N°65 ET 15 CHEMIN CLAIR TARBES	432m

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	EDF GDF / USINE A GAZ CENTRE EDF GDF SERVICES	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	LOUBET (AV) TARBES	
-	FORGES ET ATELIERS DE L'ADOUR (STE) / REPARATION DE MACHINES ET WAGONS GACHE Ancienne usine	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	TARBES	
-	ABADIE Gabriel (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ORIENT (RUE DE L') TARBES	




-  BASOL : Base de données des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Emplacement du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
	Néant			

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B2	IBARRA OLMOS / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	AMPERE (RUE) TARBES	216m

 N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	TAPIE Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES	
-	DEBAT Jean-Marie (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	JARDINS (RUE DES) N°12 (AD65; 5M164) OU N° 10 ? (AD65; 5M78) TARBES	
-	LAYRISSÉ Jean (ENTREPRISE) / TANNEUR	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	ACQUEREURS (RUE DES) TARBES	
-	VERGEZ (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES	
-	LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ECLAIRAGE (SA) / FQUE DE GAZ	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	TARBES	
-	MERVILLE ET FILS / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES	
-	FABRIQUE DE MATERIEL DE FORAGE	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	TARBES	
-	ESSO SERVICE BIGOURDAN / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°52 TARBES	
-	STATION SERCO / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) TARBES	
-	GELE Pierre / DLI + GARAGE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LOURDES (RTE DE) TARBES	
-	NOGUES Pierre / ATELIER CARROSSERIE ET PEINTURE AU PISTOLET	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	DUBERN LOT N°2 (LOTISSEMENT) TARBES	
-	MOBIL OIL FRANCAISE (STE) / DESSERTE CARBURANT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) TARBES	
-	MICHEL Pierre / DESSERTE CARBURANTS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°75 TARBES	
-	SALUBRITE TARBAISE / STE DE VIDANGES	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	TARBES	
-	COMMUNE DE TARBES / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES	

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	MONTEAN Pierre (ENTREPRISE) / TEINTURERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	ORIENT (RUE DE) N°6 TARBES	
-	EMBRUN François (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	ADOUR (QUARTIER DE L') TARBES	
-	ROCH Martin (ENTREPRISE) / FQUE ALLUMETTES CHIMIQUES	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	BOSC (RUE) N°17 TARBES	
-	VILLENEUVE Louis (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CLOCHES	Fonderie	PAPETERIE (RUE DE LA) TARBES	
-	DARMAGNAC Jean (ENTREPRISE) / FONDERIE DE CUIVRE ET D'ETAIN POUR LA FABRICATION DE BRONZE	Fonderie	GESTAS (QUARTIER) TARBES	
-	LABURRY Antoine (ENTREPRISE) / FQUE ALUMETTES	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	TARBES	
-	LAFFOURCADE (ENTREPRISE) / SERRURERIE	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	ORIENT (RUE DE L') TARBES	
-	SABATHIE CASTETS TONON / TANNERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FROGE ANSELME (RUE) TARBES	
-	DUPONT M.M / PAPETERIE	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	ORIENT (RUE DE L') TARBES	
-	ATELIER DE CONSTRUCTION DE L'ARTILLERIE	Fabrication d'armes et de munitions, Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	TARBES	
-	PICASSE / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES	
-	GENERALE DES HUILES ET DE PETROLE (STE)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES	
-	POUEY Bernard (ENTREPRISE) / TANNERIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	ACQUEREURS (RUE DES) TARBES	
-	MOTHE Jean (ENTREPRISE) / TANNERIE CORROIRIE	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	FOIRAIL (IMPASSE DU) TARBES	

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	LACAZE René / STATION DE LAVAGE DE LINGE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	CANTET R. / STATION SERVICE STATION SHELL BERRE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	ELAN, ANTA- RATO Dominique / STATION SERVICE ANTAR	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	LOURDES (RTE DE) N°10 TARBES	
-	ATELIER DE FULMINATERIE / EXPLOSIFS	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	TARBES	
-	LABAGNERE / ATELIER RADIO-ELECTRIQUE	Fabrication de produits électroniques grand public, d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (T.V., hi-fi, caméra, ...)	TARBES	
-	ARNAUDY Pierre / REPRESENTANT	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	FAP / MATERIEL DE FORAGE FAP	Fabrication d'autres machines d'usage général (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	TARBES	
-	SELOXYDE / USINE DE SULFATE DE CUIVRE	Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...)	TARBES	
-	PERFECT / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	RÉPUBLIQUE (RUE DE LA) N°21 TARBES	
-	POSTES ET TELECOMMUNICATIO NS / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES	
-	PTT / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES	
-	ARSENAL (ATELIER DE CONSTRUCTION) / OBUSERIE	Fabrication d'armes et de munitions	TARBES	

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	ROS Roger / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LOTISSEMENT LA GAROUNERE RN 117 TARBES	
-	GATEF / MERLIN PRESSING CREATIONS	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	CALAS / DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	TARBES	
-	GRAND GARAGE F. COLLONGUES(1956) , MANOL (1928) / GARAGE ET DLI ESSO SERVICE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure	LEFRANC (RUE) N°23 TARBES	
-	LAFARGE (2, 1937), HARITCALDE CR. CLAUZIER (1, 1936) / FABRIQUE DE COLLE FORTE	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic	TARBES	
-	COOPERATIVE LAITIERE (UNION) / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES	
-	PORTAL Louis / ATS TARBES	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	TARBES	
-	LACLERGUE Denise / LAVERIE AUTOMATIQUE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	LECLERC / CARROSSERIE AUTO	Garages, ateliers, mécanique et soudure	LOURDES (RTE DE) N°98 TARBES	
-	LEGATHE ETS / GARAGEVEHICULES AUTO, DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES	
-	LESCURE Jean / PRESSING AUTOMATIQUE	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	TARBES	
-	BOUISSON / TRANSPORTS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	LACAUSSADE (CHEMIN) TARBES	
-	REVOT Artagnac / GARAGISTE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES	

 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	MILLAT ELISE / LAVERIE-PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	MULTISERVICES SARL / TEINTURERIE BLANCHISSERIE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	POSTE DE BASTILLAC (EDF) / CONDENSATEURS USINE DE BASTILLAC	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	ST FRAI (MAISON) / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	TOOL HUGUES (STE) / ATELIER TRAITEMENT DE SURFACE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	TARBES	
-	USINE ELECTRIQUE BASTILLAC (EDF)	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS DE L'OUEST (STE) / STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (C. C. I.) / TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE AU PYRALENE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	ECOLE MARCEL PAGNOL / TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	MAIRIE STADE/ TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	STE PYRENEES AUTOMOBILES / GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES	
-	CAZENAVE-VERGEZ (Mme) / pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	DDE / ATELIER DE MECANIQUE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES	

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	BANQUE NATIONALE DE PARIS (BNP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	CITE ADMINISTRATIVE REFFYE / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	COURTY (CLINIQUE) /TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	DEJEAN CHRISTINE /PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES POSTES (DDP) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	FEDERATION DEPARTEMENTALE ET TRAVAUX PUBLICS (FD) / TRANSFORMATEUR PCB AU PYRALENE	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	GAMBETTA PRESSING M. SEGUIER (SARL) / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	GEDIAL DOUX SA / ATELIER CHARGES D'ACCUMULATEURS	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	TARBES	
-	JEJCIC CHRISTIAN / ATELIER ENTRETIEN ET REPARATIONS MECANIQUES	Garages, ateliers, mécanique et soudure	TARBES	
-	LAFFAYE MICHEL / PRESSING	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	TARBES	
-	LAPIERRE MARC / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES	
-	URSSAF / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	
-	ECOLE SENDERE / TRANSFORMATEURS	Transformateur (PCB, pyralène, ...)	TARBES	

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr


www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

État des risques et pollutions

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

	Réalisé en ligne* par	MAISON DU DIAG BIGORRE
	Numéro de dossier	2110/PASTOR/0113
	Date de réalisation	12/10/2021
	Fin de validité	11/04/2022
	Localisation du bien	4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES
	Section cadastrale	BT 724
	Données GPS	Latitude 43.221938 - Longitude 0.087792
	Désignation du vendeur	Monsieur PASTOR Richard
	Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par MAISON DU DIAG BIGORRE qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
	Zonage règlementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne	-	Exposé	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé	
PPRn	Inondation par crue	Approuvé	Non exposé	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé	Non exposé	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé	Non exposé	-
PPRt	Projection	Approuvé	Non exposé	-
INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE				
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	Exposé	-
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	Non exposé	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	Exposé	-

(1) A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	COMMUNE DE TARBES / DECHARGE SAUVAGE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	TARBES	
-	FAGET-PYRENEES CAOUTEL / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	OMMIA / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	RUILLIER / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	PELISSIER / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	ATHALDE / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	GIRAUX / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	MASCAROS (VVE) / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	DAMIENS COOPERATION / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	CARRIE / DLI	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	TARBES	
-	ESSO STANDARD / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	TARBES	

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 65-2017-
03-17-
006

du 17/03/2017

mis à jour le N/a

Adresse de l'immeuble

4C IMPASSE LOUISE MICHEL
65000 TARBES

Cadastre

BT
724

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Inondation

Crue torrentielle

Mouvement de terrain

Avalanche

Sécheresse

Cyclone

Remontée de nasse

Feux de forêt

Séisme

Volcan

Autre

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Cartes liées : Carte Sismicité, Inondation par crue, Effet de Surpression, Effet Thermique, Projection

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Mouvements de terrain

Autre

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Voir Liste des Cartes pour les Risques naturels

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

oui non

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** et non encore approuvé oui non

Si **oui**, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique Effet Effet de Projection Risque
 thermique surpression Industriel

L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRT **approuvé** oui non

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
 Zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) NC* oui non

*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui non * catastrophe naturelle minière ou technologique

Vendeur – acquéreur

Vendeur Monsieur PASTOR Richard

Acquéreur

Date 12/10/2021

Fin de validité 11/04/2022

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles
 en date du 12/10/2021
Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture : Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/05/1989	31/03/1990	27/12/2000	29/12/2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	19/08/1989	19/08/1989	14/02/1990	28/02/1990	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	15/08/1997	16/08/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	03/12/2003	20/12/2003	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	09/01/2006	22/01/2006	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	16/05/2005	16/05/2005	16/12/2005	30/12/2005	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	12/02/2009	12/02/2009	25/06/2009	01/07/2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	08/10/2009	08/10/2009	11/02/2010	14/02/2010	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	24/01/2014	26/01/2014	13/05/2014	18/05/2014	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	12/12/2019	14/12/2019	02/03/2020	13/03/2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Établi le :/...../.....

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Vendeur : Monsieur PASTOR Richard

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Extrait cadastral

Département	Hautes-Pyrénées	Section	BT	Extrait de plan, données
Commune	TARBES	Parcelle	724	IGN, Cadastre.gouv.fr

Parcelle(s) supplémentaire(s) :



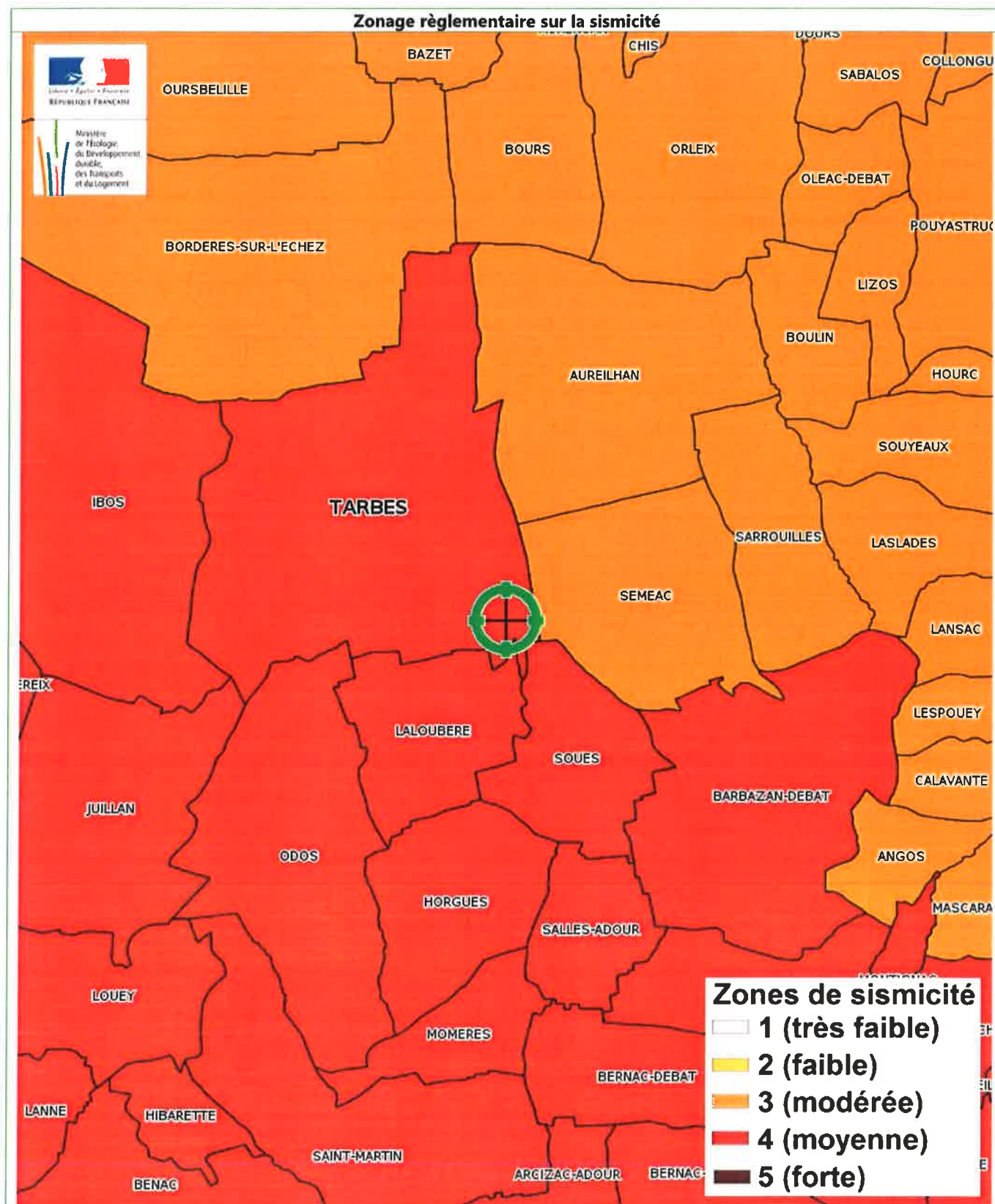
N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

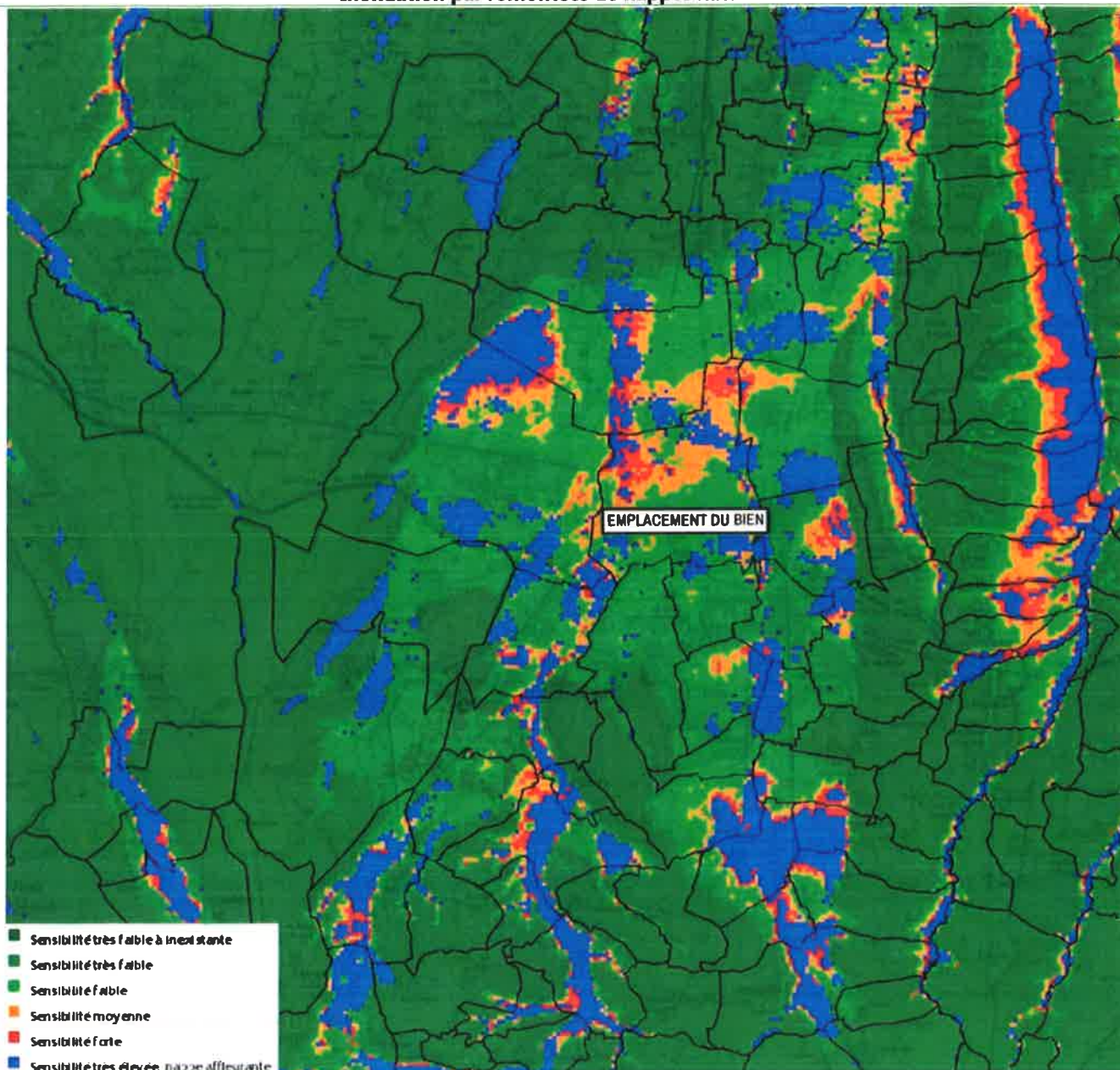
Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Inondation par remontées de nappes naturelles



Inondation par remontées de nappes naturelles - Plan de prévention Informatif - Immeuble exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-dessus

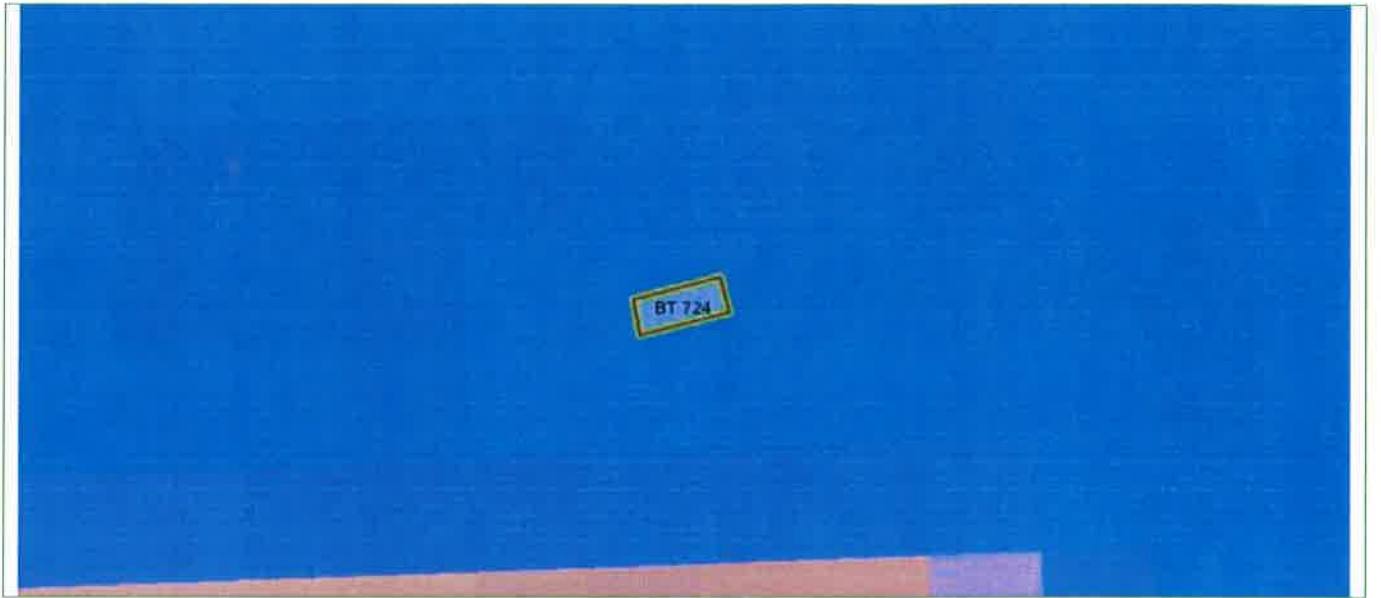
N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



N° Vert GRATUIT 0 800 330 311


Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

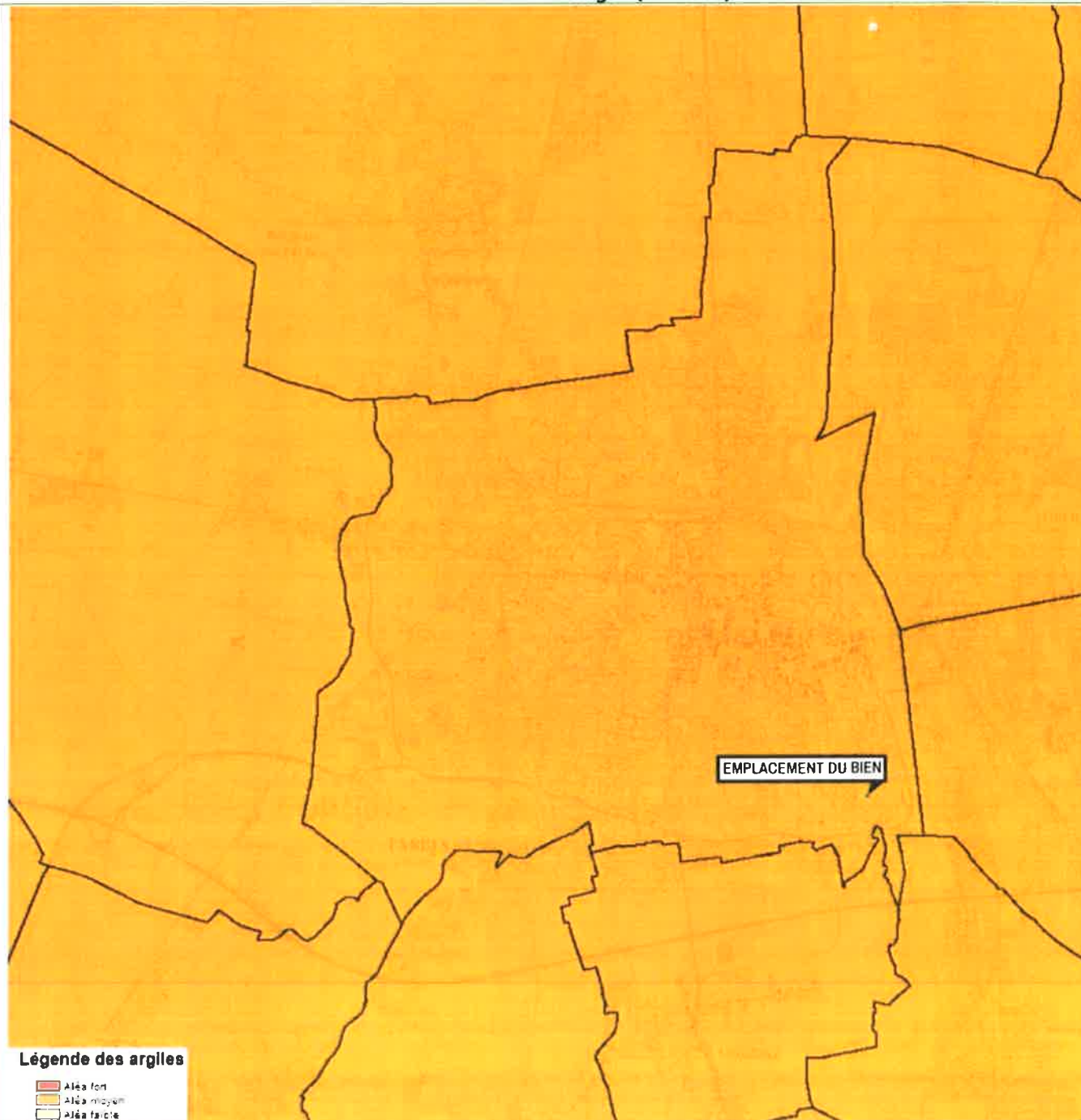
Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Légende des argiles

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) - Plan de prévention Informatif - Immeuble exposé
Zoom extrait de la carte originale ci-dessus

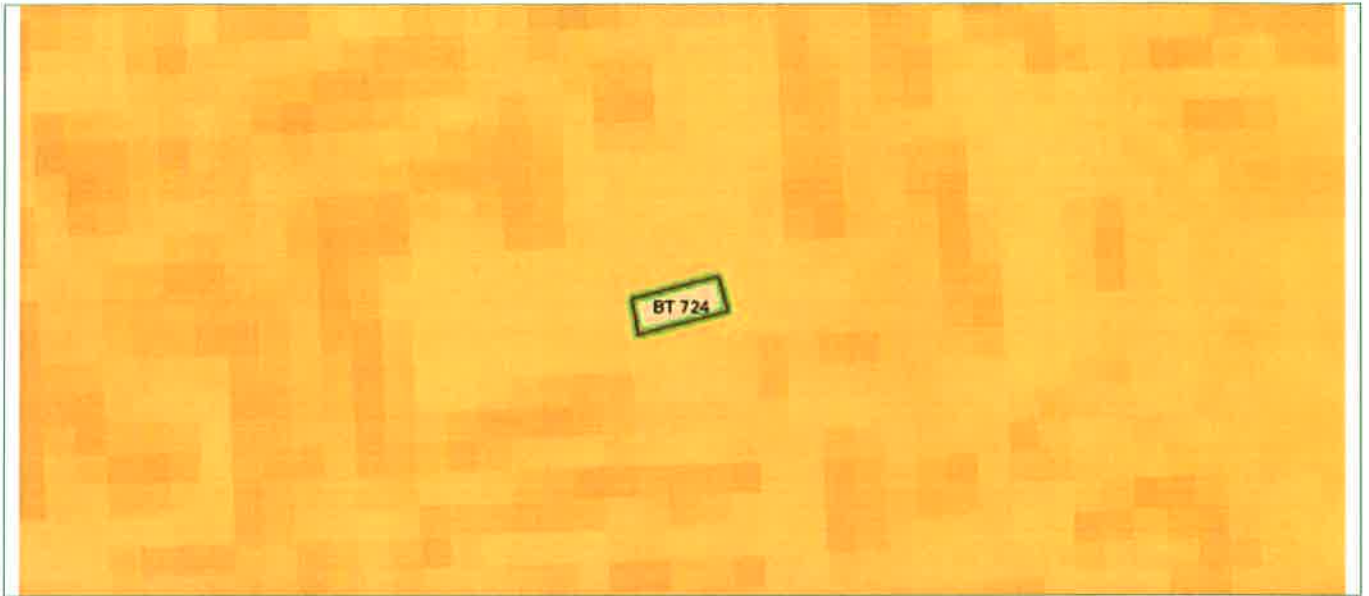
N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

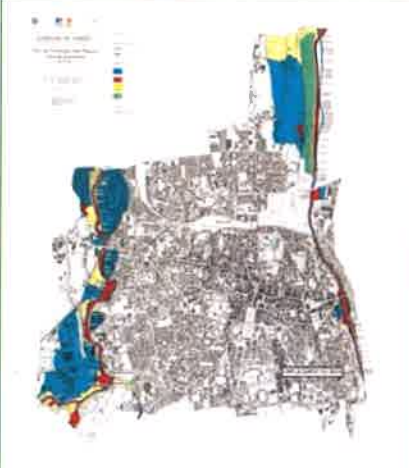


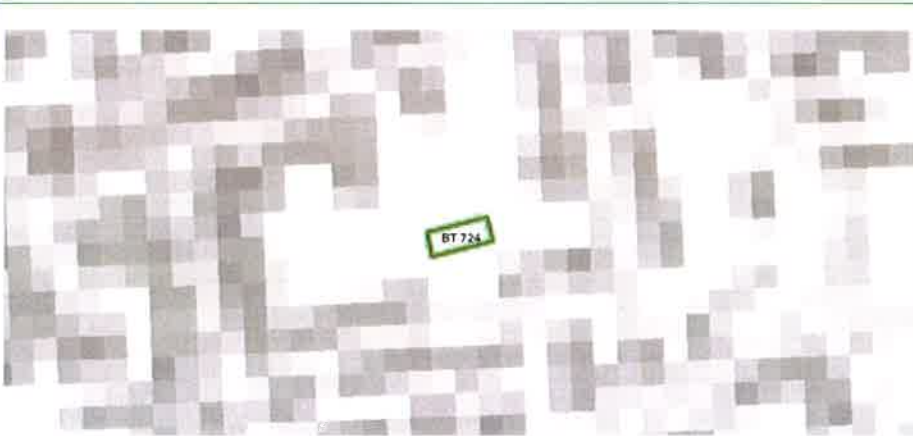
Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Annexes - Cartographies des risques dont l'immeuble n'est pas exposé

<p>Inondation par crue</p>  <p>A map showing flood risk by river overflow. The map features a legend with color-coded zones: blue for 'Inondation par crue', yellow for 'Inondation par débordement', and red for 'Inondation par ruissellement'. The map shows a town with various colored areas indicating different levels of flood risk.</p>	<p>Zoom extrait de la carte originale ci-contre</p>  <p>Inondation par crue - Plan de prévention Approuvé - Immeuble NON exposé</p> <p>A zoomed-in map of the town area, showing a specific building labeled 'BT 724' in a green box. The building is located in a white area, indicating it is not exposed to flood risk.</p>
<p>Mouvement de terrain Affaissements et effondrements</p>  <p>A map showing ground movement, including subsidence and collapses. The map features a legend with color-coded zones: yellow for 'Affaissements et effondrements', blue for 'Mouvement de terrain', and red for 'Inondation par ruissellement'. The map shows a town with various colored areas indicating different levels of ground movement risk.</p>	<p>Zoom extrait de la carte originale ci-contre</p>  <p>A zoomed-in map of the town area, showing a specific building labeled 'BT 724' in a green box. The building is located in a white area, indicating it is not exposed to ground movement risk.</p>



N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Annexes - Arrêtés

 **0 800 330 311**

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du cabinet
Service interministériel
de défense et de protection civiles
Pôle protection civile

Arrêté n° 2012192-0005
portant approbation du
Plan de Prévention des
Risques Technologiques du
site Nexter Munitions

Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515-15 à L. 515-25 et R. 515-39 à R. 515-50 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;


Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2001, complété et modifié en dernier lieu par l'arrêté du 24 mai 2011, autorisant la société GIAT Industrie SA à exploiter un établissement pyrotechnique sur le territoire de la commune de TARBES ;

.../...

Document diffusé en vertu de la loi n° 625 du 5 août 2000 (art. 10) - Adresse postale : 65011 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hauts-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hauts-pyrenees.gouv.fr

 **0 800 330 311**

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Vu le courrier en date du 11 avril 2007 prenant acte de la déclaration de changement d'exploitant de GIAT Industries SA au profit de la société Nexter Munitions SA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 avril 2007 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation « Nexter Munitions SA », modifié par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2010 ayant renouvelé le mandat des membres du CLIC pour une période de trois ans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 août 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société Nexter Munitions SA sur le territoire des communes de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ, prorogé par les arrêtés des 16 février 2010, 23 mars 2011 et 23 mars 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2012 prescrivant une enquête publique du 8 février 2012 au 16 mars 2012 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions sur le territoire des communes de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ ;

Vu la circulaire interministérielle du 27 juillet 2005 relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels ;

Vu la circulaire ministérielle du 03 octobre 2005 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques ;

Vu la circulaire ministérielle du 26 avril 2005 relative aux comités locaux d'information et de concertation ;

Vu les avis émis par les personnes et organismes associés consultés du 16 mai 2011 au 16 juillet 2011 sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions ;

Vu l'avis favorable du CLIC Nexter Munitions en date du 31 mai 2011 sur le projet de PPRT ;

Vu le rapport établi par le Commissaire Enquêteur et ses conclusions favorables au projet sous une réserve, reçu en préfecture des Hautes-Pyrénées le 16 avril 2012 ;

Vu les réponses apportées par les services instructeurs à la réserve formulée par le commissaire-enquêteur, figurant au point 7.5 de la note de présentation jointe au présent arrêté ;

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées en date du 1er juin 2012 ;

Vu les pièces du dossier ;

CONSIDERANT que l'établissement pyrotechnique exploité par la société Nexter Munitions SA à TARBES est visé dans la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement ;

CONSIDERANT la liste des phénomènes dangereux issus des études de dangers de la société Nexter Munitions SA à TARBES et la nécessité de limiter l'exposition des populations aux effets de ces phénomènes dangereux ;

CONSIDERANT que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques résultent d'un processus d'analyse, d'échange et de concertation ;

CONSIDERANT que les mesures définies dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques permettent de limiter l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux identifiés dans les études de dangers susvisées ;

CONSIDERANT que les documents du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Nexter Munitions (note de présentation, règlement, recommandations et document graphique) ont été complétés lorsque nécessaire afin de tenir compte notamment des remarques émises par les personnes et organismes associés ;

SUR proposition de madame la Secrétaire Générale ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'établissement Nexter Munitions SA à TARBES est approuvé.

ARTICLE 2 - Ce plan vaut servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'urbanisme et devra être annexé aux plans locaux d'urbanisme des communes de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté, par les soins des communes de TARBES, AUREILHAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ et par le biais d'un arrêté de mise à jour de ses documents d'urbanisme.

ARTICLE 3 - Les mesures de protection des populations face aux risques encourus, prescrites par le plan de prévention des risques technologiques, devront être mises en œuvre dans un délai de 5 ans à compter de la date d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le Plan de Prévention des Risques Technologiques comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- un document graphique faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant, en tant que de besoin, pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnés au 1 de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
 - l'instauration du droit de délaissement ou du droit de préemption ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un cahier de recommandations tendant à renforcer la protection des populations, formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

Le dossier sera tenu à la disposition du public à la Préfecture des Hautes-Pyrénées ainsi qu'en mairies de TARBES, AUREILLIAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera adressé aux personnes et organismes associés définis dans l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 12 août 2008 prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de la société Nexter Munitions SA sur le territoire des communes de TARBES, AUREILLIAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ.

Le présent arrêté sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et affiché pendant un mois :

- à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
- en mairies de TARBES, AUREILLIAN, BOURS et BORDERES-sur-ECHEZ.

Un avis concernant l'approbation de ce plan de prévention des risques technologiques sera inséré, par les soins du Préfet, en caractères apparents dans deux journaux locaux habilités à insérer des annonces légales dans le département des Hautes-Pyrénées

ARTICLE 6 - Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet des Hautes-Pyrénées,
- soit d'un recours hiérarchiques adressé au ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau :

- soit directement, en l'absence de recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de 2 mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5 du présent arrêté,
- soit, à l'issue d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant 2 mois à compter de la réception de la demande

ARTICLE 7 - Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région de Midi-Pyrénées et M. le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 10 juillet 2012



Jean-Régis BORIUS



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° :

Service interministériel
de défense et de protection civilesRelatif à l'information des acquéreurs et des
locataires de biens immobiliers sur les
risques naturels ou technologiques majeurs
dans le département des Hautes-Pyrénées.

Pôle protection civile

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Mentions : Dotation des sites (de 100 à 100 000 m²) et de 100 à 100 000 m² - Autres données (de 100 à 100 000 m²) (L.125-5)
Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 -

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE



Communes	PPR	Approuvé	Prescrit	Risque						Sismicité					
				I	C	M	A	F	RGA	1	2	3	4		
SERS	1	X			X	X	X							X	
SIARROUY	2	X	X	X									X		
SINZOS													X		
SIRADAN	1	X		X		X									X
SIREIX	1	X			X	X	X								X
SOMBRUN	1	X		X									X		
SOREAC	1	X							X				X		
SOST															X
SOUBLECAUSE	1	X		X									X		
SOUES	1	X		X											X
SOULOM	1	X		X	X	X	X								X
SOUYEAUX	1	X							X				X		
TAJAN													X		
TALAZAC	1	X		X									X		
TARASTEIX													X		
TARBES	1	X		X											X
TIEBE															X
THERMES MAGNOAC	1	X							X		X				
THUY	1	X							X				X		
TIBIRAN JAUNAC													X		
TILHOUSE															X
TOSTAT													X		
TOURNAY	1	X		X									X		
TOURNOUS DARRE	1	X							X				X		
TOURNOUS DEVANT	1	X							X				X		
TRAMBEZAIGUES															X
TREBONS															X
TRIE SUR BAISE	1	X							X				X		
TROUBAT															X
TROULEY LABARTHE													X		
TUZAGUET													X		
UGLAS													X		
UGNOUAS													X		
UZ															X
UZER															X
VIC EN BIGORRE	1	X		X									X		
VIDOU	1	X							X				X		
VIDOUZE															
VIELLA	2	X	X		X	X	X								X

15 / 16

ARRETE n° 65-2019-03-06-001



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Pôle environnement et procédures publiques

Arrêté préfectoral portant création
des secteurs d'information des sols (SIS)
dans le département des Hautes-Pyrénées

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-23 à R.125-27, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R.151-53 10°, R.410-15-1, R.442-8-1 et R.431-16 n ;
- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 février 2019 proposant la création de SIS sur les 6 communes du département des Hautes-Pyrénées ci-après désignées : BAGNERES DE BIGORRE, BEAUCENS, IBOS, LANNEMEZAN, PIERREFITTE-NESTALAS, TARBES ;
- Vu l'absence de réponse, dans le délai de 6 mois, valant avis favorable, des mairies des communes consultées par courrier en date du 7 août 2018 ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des SIS par courriers en date du 17 août 2018 ;
- Vu l'absence d'observations du public consulté du 3 septembre 2018 au 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de garantir, en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement ;

CONSIDÉRANT que chacune des 6 communes concernées du département des Hautes-Pyrénées a été consultée sur le ou les projet(s) de création de SIS situé(s) sur leurs territoires ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des terrains concernés par un projet de création d'un SIS ont été informés du projet et des modalités de consultation du public ;

CONSIDÉRANT que la consultation du public a été réalisée du 3 septembre 2018 au 3 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'aucune remarque des communes, des propriétaires et du public concernés ne remettent en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols ;

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>
Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 1350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél. : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Sur Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 DÉSIGNATION DES SIS

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'Environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivants sont créés, par ordre alphabétique des communes concernées :

BAGNERES DE BIGORRE	SIS n° 65SIS04168	INSTALLATION TECHNIQUE d'EDF-GDF
BAGNERES DE BIGORRE	SIS n° 65SIS04172	SOULE « Site Egalité »
BAGNERES DE BIGORRE	SIS n° 65SIS04164	SOULE « Site Principal »
IBOS	SIS n° 65SIS04471	BOSTIK
LANNEMEZAN	SIS n° 65SIS04928	ALCAN (ex Aluminium Pechiney)
PIERREFITTE-NESTALAS	SIS n° 65SIS06367	ARKEMA FRANCE
PIERREFITTE-NESTALAS	SIS n° 65SIS04939	YARA
TARBES	SIS n° 65SIS04173	Ecole primaire privée Sainte-Thérèse
TARBES	SIS n° 65SIS04170	CENTRE EDF GDF SERVICES
TARBES	SIS n° 65SIS04165	GIAT INDUSTRIES

ARTICLE 2 URBANISME

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Conformément aux articles L.125-6 du code de l'environnement et R.151-53 10° du code de l'urbanisme, les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées.

Conformément à l'article L.556-2 du Code de l'environnement, les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information sur les sols tel que prévu à l'article L.125-6 du même code, font l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

Conformément aux articles R.431-16 n et R.442-8-1 du code de l'urbanisme, pour les projets soumis à permis de construire ou d'aménager, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement.

ARTICLE 3 OBLIGATION D'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES

Conformément à l'article L.125-7 du Code de l'environnement, sans préjudice de l'article L.514-20 et de l'article L.125-5, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L.125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L.125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

ARTICLE 4 NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R.125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou plusieurs Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'Article 1.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies et des EPCI compétents concernés.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 5 DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
Les Maires des communes désignées à l'Article 1,
Les Présidents d'EPCI dont certaines communes désignées à l'Article 1 dépendent,
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie,
et tout agent de la force publique,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le - 6 MARS 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU

Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

	Réalisé en ligne* par	Media Immo
	Pour le compte de	MAISON DU DIAG BIGORRE
	Numéro de dossier	2110/PASTOR/0113
	Date de réalisation	12/10/2021
	Localisation du bien	4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES
	Section cadastrale	BT 724
	Données GPS	Latitude 43.221938 - Longitude 0.087792
	Désignation du vendeur	Monsieur PASTOR Richard
	Désignation du de l'acquéreur	

* Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'État.

Cartographie des ICPE

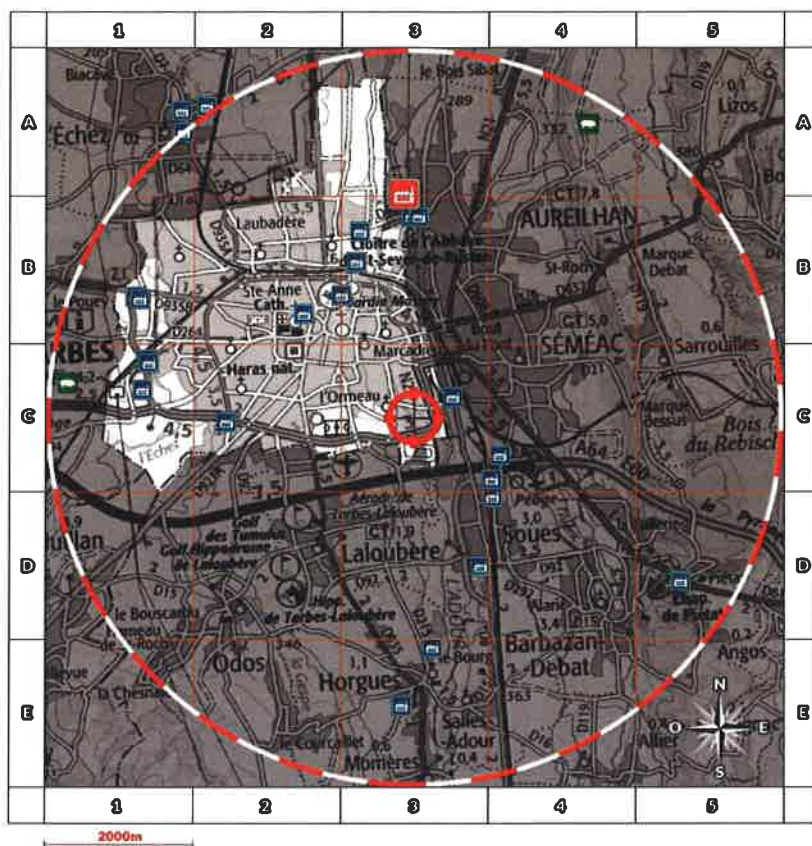
N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Commune de **TARBES** - Réalisé en date du 12/10/2021**Légende**

-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Carrière
-  Élevage de porc
-  Élevage de bovin
-  Élevage de volaille
-  Emplacement du bien

Situation

- AP** Adresse Postale
- CC** Centre de la commune
- CP** Coordonnées Précises
- VI** Valeur Initiale

État Seveso

- NS** Non Seveso
- SSH** Seveso Seuil Haut
- SSB** Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , , , ,  et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.













*Inventaire des ICPE situées sur la commune de **TARBES** et à moins de 5000m du bien*

N° Vert **0 800 330 311**

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

	Repère	Situation	Nom	Adresse	État d'activité Régime	SEVESO
	C2	CP	Centre Hospitalier de Bigorre	Boulevard de Lattre de Tassigny BP 1130 65000 TARBES	En fonctionnement Enregistrement	NS
	B2	CC	SA DECOUPE DE L'ADOUR	ZA Bastillac Nord 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	B1	VI	GRISENTI Christian	ZI de la Garounère Route de Pau 65000 TARBES	En cessation d'activité Autorisation	NS
	B3	VI	BARRERE Garage SARL	ZI de Bastillac Sud 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	B3	VI	EMULSION S DES PYRENEES	Zone Artisanale de Bastillac-Sud 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	C1	VI	SOGEAT (Sté Gestion Abattoir de Tarbes)	ZA de Bastillac 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	B3	CP	VALLOURE C DRILLING France	Avenue des tilleuls 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	C1	VI	ARCADIE SUD OUEST	ZA BASTILLAC 65000 TARBES	En fonctionnement Enregistrement	NS
	C1	VI	SICA PYRENEENNE DE BETAAIL ET VIANDE	ZA BASTILLAC 65000 TARBES	En fonctionnement Enregistrement	NS
	B3	VI	HUGUES TOOL SAF	Allée des forges 65000 TARBES	En cessation d'activité INCONNU	NS
	B1	VI	VEOLIA PRORETE MIDI-PYRENEES	ZI la Garounère 46 rue de la garounère 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation	NS
	A3	CP	NEXTER MUNITION S SA	13 bis, Chemin des Poudrières BP 1446 65000 TARBES	En fonctionnement Autorisation avec servitudes	SSH Priorité Nationale

État des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier : 2110/PASTOR/0113

Date de la recherche : 12/10/2021

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le N/a

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune
4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

révisé

approuvé

oui non

date

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

oui non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

révisé

approuvé

oui non

date

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
forte forte modéré

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr


SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Vendeur - Bailleur	Lieu / Date	Acquéreur – Locataire
Monsieur PASTOR Richard	TARBES / 12/10/2021	

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

 N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Exposition aux nuisances sonores aériennes				
À la commune			À l'immeuble	
Exposition aux risques	Plan de prévention	État	Exposé	Travaux réalisés
Néant	-	-	-	

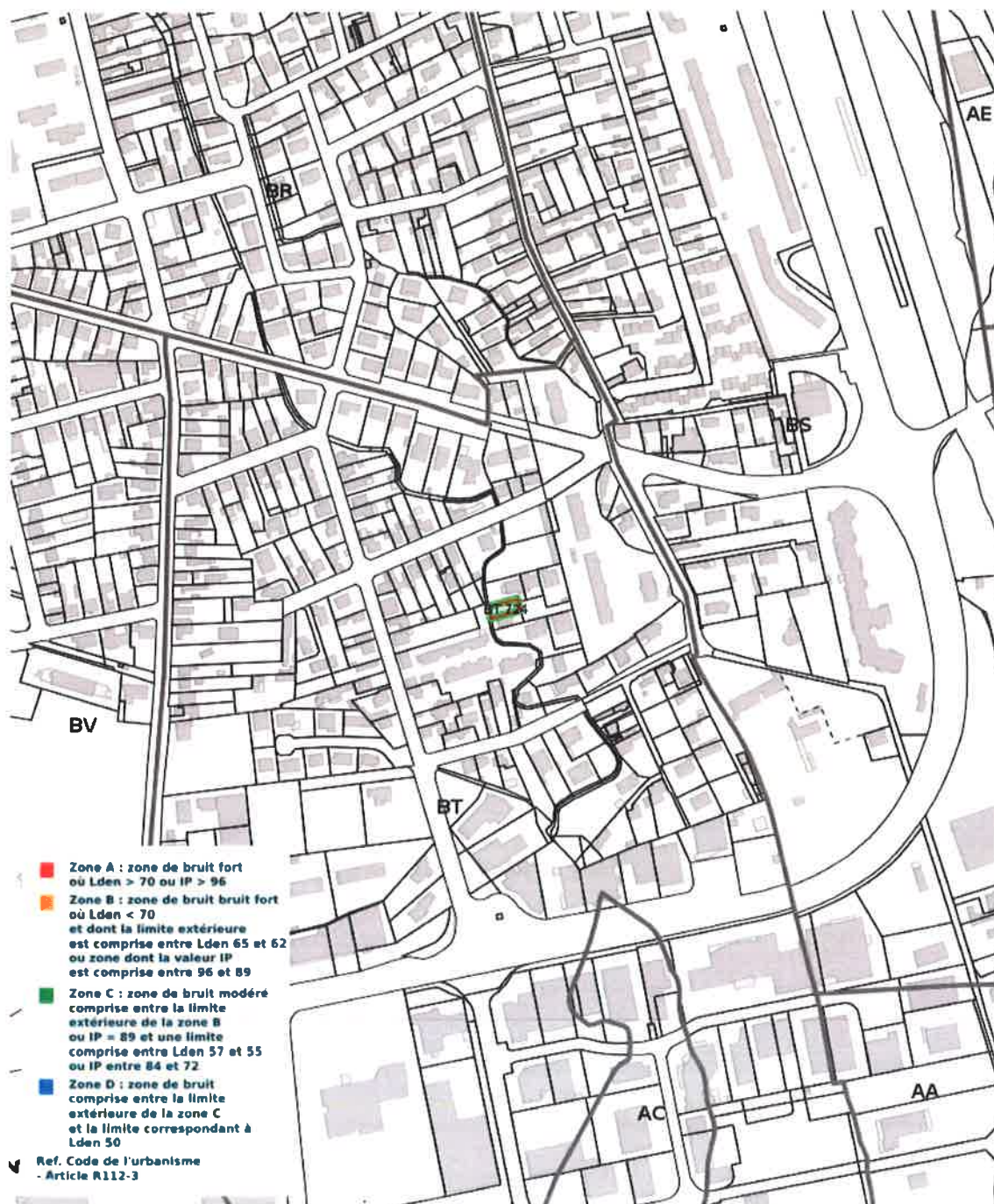
N° Vert
GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004

N° Vert GRATUIT 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

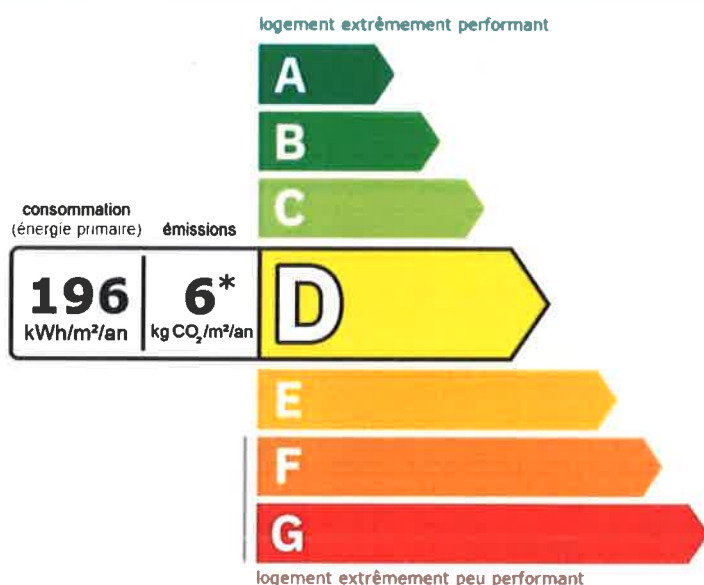
n° : 2165E0484765I
établi le : 12/10/2021
valable jusqu'au : 11/10/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

adresse : **4C IMPASSE LOUISE MICHEL 65000 TARBES**
type de bien : **Maison Individuelle**
année de construction : **2006 - 2012**
surface habitable : **95 m²**

propriétaire : **Monsieur PASTOR Richard**
adresse : **15 RUE LAMARTINE 65000 TARBES**

Performance énergétique et climatique



*** Dont émissions de gaz à effet de serre**

peu d'émissions de CO₂

A
B — 6 kg CO₂/m²/an
C
D
E
F
G

émissions de CO₂ très importantes

Ce logement émet 602 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 3 117 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1 390 €** et **1 960 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

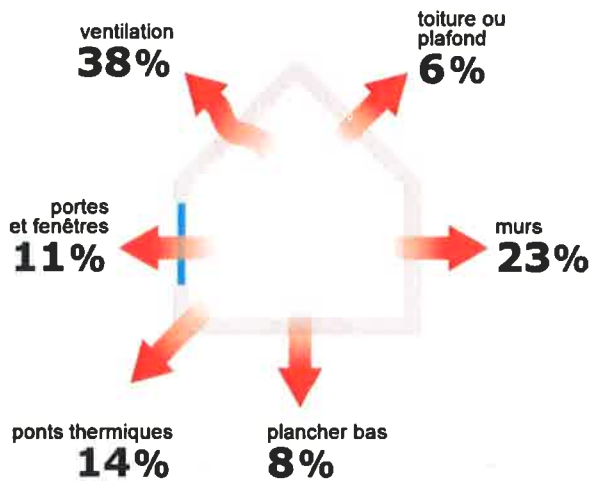
Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

Maison du Diag Bigorre
4 RUE D'ISABY
65420 IBOS
tel : 05 62 37 23 50

diagnostiqueur : **COUSTEAU Thomas**
email : **contact@maisondudiag.fr**
n° de certification : **CPDI0663**
organisme de certification : **I.Cert**

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



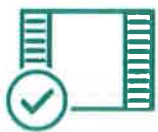
VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT MOYEN BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
chauffage	Electrique	11 914 (5 180 é.f.)	entre 900 € et 1 230 €	<div style="width: 64%; background-color: #e91e63;"></div> 64 %
eau chaude	Electrique	5 059 (2 199 é.f.)	entre 380 € et 530 €	<div style="width: 27%; background-color: #e91e63;"></div> 27 %
refroidissement				0 %
éclairage	Electrique	431 (187 é.f.)	entre 30 € et 50 €	<div style="width: 2%; background-color: #e91e63;"></div> 2 %
auxiliaires	Electrique	1 310 (569 é.f.)	entre 90 € et 140 €	<div style="width: 7%; background-color: #e91e63;"></div> 7 %
énergie totale pour les usages recensés :		18 713 kWh (8 136 kWh é.f.)	entre 1 390 € et 1 960 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 108ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture **soit -295€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 108ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

45ℓ consommés en moins par jour, c'est -19% sur votre facture **soit -104€ par an**

astuces





- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.






En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur 23 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur	bonne
 plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2006 et 2012)	moyenne
 toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	moyenne
 portes et fenêtres	Porte(s) pvc avec double vitrage Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 15 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel) Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles), contenance ballon 300 L
 climatisation	Néant
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
 pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 800 à 1200€

lot

description

performance recommandée



Chauffage

Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 12800 à 19200€

lot

description

performance recommandée



Portes et fenêtres

Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes.
▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanismeUw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42

Chauffage

Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).

SCOP = 4



Eau chaude sanitaire

Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.
Mettre en place un système Solaire

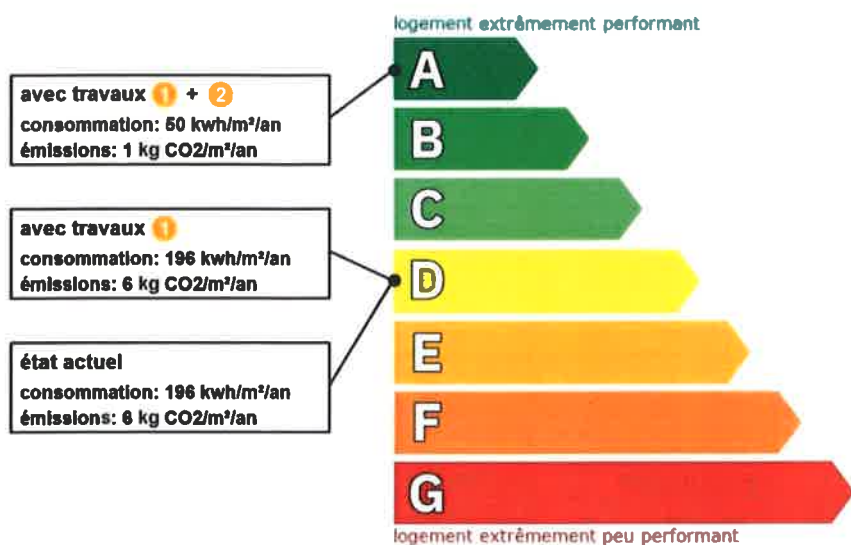
COP = 3

Commentaires :

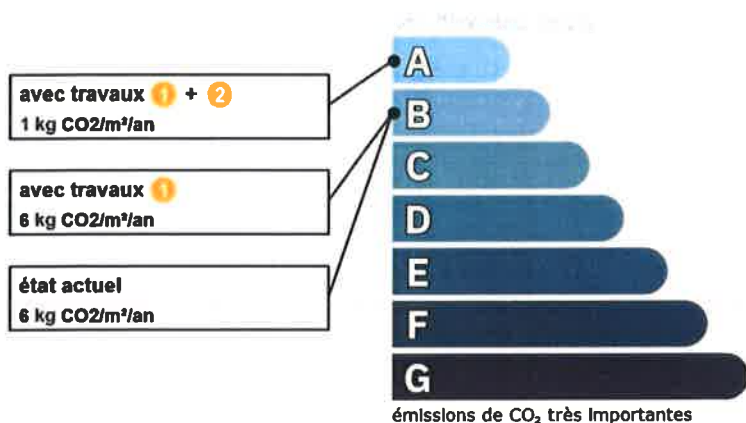
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Référence du DPE : **2110/PASTOR/0113**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale BT, Parcelle(s) n° 724,**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :







Photographies des travaux

Notices techniques des équipements

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	65 Hautes Pyrénées
Altitude	 Donnée en ligne	322 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	95 m²
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Mur Nord, Est, Ouest	Surface du mur	 Observé / mesuré	113,72 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	23 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	2006 - 2012
Plancher	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	64 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb	 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / Inconnue	 Observé / mesuré	oui
Année isolation	 Document fourni	2006 - 2012	
Plafond	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	64 m²
	Type de local non chauffé adjacent	 Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Aiu	 Observé / mesuré	64 m²
	Surface Aue	 Observé / mesuré	90 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
Année isolation	 Document fourni	2006 - 2012	
Fenêtre 1 Ouest	Surface de baies	 Observé / mesuré	2,45 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest

	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	PVC	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	15 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Fenêtre 2 Ouest	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	4,5 m²	
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest	
	Orientation des baies	🔍 Observé / mesuré	Ouest	
	Inclinaison vitrage	🔍 Observé / mesuré	vertical	
	Type ouverture	🔍 Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes	
	Type menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Métal avec rupteur de ponts thermiques	
	Type de vitrage	🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
	Epaisseur lame air	🔍 Observé / mesuré	16 mm	
	Présence couche peu émissive	🔍 Observé / mesuré	oui	
	Gaz de remplissage	🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
	Fenêtre 3 Est	Surface de baies	🔍 Observé / mesuré	2,3 m²
		Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest
Orientation des baies		🔍 Observé / mesuré	Est	
Inclinaison vitrage		🔍 Observé / mesuré	vertical	
Type ouverture		🔍 Observé / mesuré	Fenêtres battantes	
Type menuiserie		🔍 Observé / mesuré	PVC	
Type de vitrage		🔍 Observé / mesuré	double vitrage	
Epaisseur lame air		🔍 Observé / mesuré	15 mm	
Présence couche peu émissive		🔍 Observé / mesuré	oui	
Gaz de remplissage		🔍 Observé / mesuré	Argon / Krypton	
Type volets		🔍 Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)	
Type de masques proches		🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche	
Type de masques lointains		🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain	
Porte		Surface de porte	🔍 Observé / mesuré	1,9 m²
		Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest
	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte avec double vitrage	
	Longueur Pont Thermique	🔍 Observé / mesuré	5 m	
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur	
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm	
Pont Thermique 1	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest / Plancher Int.	
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI / non isolé	
	Longueur du PT I	🔍 Observé / mesuré	17 m	
Pont Thermique 2	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest / Refend	
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI / non isolé	
	Longueur du PT I	🔍 Observé / mesuré	10 m	
Pont Thermique 3	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur Nord, Est, Ouest / Plancher	
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	ITI / ITI	
	Longueur du PT I	🔍 Observé / mesuré	17 m	

Systèmes

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	📄 Document fourni	2010
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré	non
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Surface chauffée par chaque générateur	🔍 Observé / mesuré	55
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2010
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
		Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré
Chauffage 2	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2010
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍 Observé / mesuré	40
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie B ou 2 étoiles)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	🔍 Observé / mesuré	300 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)